queue de l'appareil afin d'obtenir l'équilibre. Nous v sommes parvenus » explique le réalisateur qui a demandé à Richard Sarrazy de piloter l'hé-

« Il a dit qu'il préférait aller

travailler plutôt que venir

s'embêter ici ! » Pour se dé-

fendre des deux délits

d'« agression sexuelle sur un

mineur de 15 ans » et d'« exhi-

bition sexuelle », il v a mieux

que de briller par son absence.

Pourtant, mardi après-midi.

Gérard Lepoittevin, 42 ans, ne

s'est pas présenté à la barre.

Pour lui, ce qui s'est passé

dans la soirée de ce jour de

l'an 2010-2011, à Saint-Pierre-

necessaire de lester la mations des photos d'époque à la force incrovable et bien entendu des cartes militaires afin que le public puisse comprendre les enjeux. Nous reconsti-

Ealise, n'est sans doute

qu'une broutille. Pour la fille de

13 ans (à l'époque) victime de

ses agissements, beaucoup

moins. D'ailleurs, elle a mis

pas moins de six mois avant

Ce soir-là, Gérard Lepoitte-

vin a trop bu. La musique et

l'ambiance aidant, il a com-

mencé à se dévêtir, avant de

finir complètement nu et de

s'exhiber ainsi devant tous les

- invités. Surtout, il s'est mis à

de se confier à sa mère.

>>> TRIBUNAL DE CHERBOURG

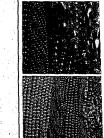


Les techniciens à l'œuvre dans l'hélicoptère.

Ivre et dévêtu, il se frotte aux jeunes filles

Toute l'équipe. De gauche à droite : Ronan Chapalain (assistant). Pascal Vuong (réalisateur), Richard Sarrazy (pilote d'hélicoptère) et Jim Swanson (conseiller).

Du 2.



LES COURSES HIPPIOI

www.lescourseshippique

Allo calendrier: 0 826 82

*Prix d'un appel local

27 DCC

Il vole le chéquier de sa propre mère

danser avec cette jeune fille de

13 ans en la caressant, par-

dessus ses vêtements à elle.

sur ses parties « sensibles ».

« Il a eu aussi un comporte-

ment déplacé avec deux au-

tres jeunes mineures, en se

frottant à elles en dansant.

toujours nu au milieu de l'as-

semblée, a précisé Laurent

Manhes, le président du tribu-

nal. Il a refusé l'expertise

psychiatrique. Il a plus ou

moins reconnu les faits en

Arrivé entre deux surveillants pénitentiaires, puisqu'il purge actuellement une peine de prison à Coutances dans le cadre d'une affaire d'extorsion et violences, le jeune prévenu qui atteindra bientôt la vingtaine a le sourire. « Il est toujours souriant, ce n'est pas qu'il se moque de vous ou des victimes », se sent d'ailleurs obligée de préciser son avocate. Il était poursuivi mardi aprèsmidi pour vols de chéquiers, contrefaçon ou falsification de chèques, et usage de ces

chèques. Il y a deux victimes distinctes : le frère d'un ex-voisin qui s'est fait voler à l'occasion d'un déménagement -« J'ai trouvé le chéquier par terre, dans l'entrée... » - et... sa propre mère!

Elle ne lui en veut pas

Il a utilisé quatre chèques appartenant à sa mère (pour un compte fermé) en imitant sa signature, fin janvier 2012, afin d'acheter un deux-roues de 50 cm³ (450 €, il sera restitué au particulier); une moto à 900 € : des vêtements dans un magasin de Valognes : un PC portable à 675 € auprès d'un autre commercant valognais. Ce dernier, présent à l'audience, réclame le remboursement de l'ordinateur, car aucune des sommes inscrites sur ces différents chèques n'a pu être perçue. Quant aux trois chèques utilisés sur le deuxième chéquier volé en février 2012, ils ont servi à faire le plein de carburant, à acheter deux paquets de cigarettes, et à acheter une moto (décidément !) d'une valeur de 2900 €.

mettant cela sur le compte

de l'alcool, il a déclaré aux

enquêteurs : Ça fait un peu

La victime principale, encou-

ragée à venir témoigner devant

le tribunal par sa maman, a

précisé que le prévenu s'était

excusé. Selon son avocate. Me

Desrues : « M. Lepoittevin

prend ça avec beaucoup de

du retentissement sur elle. »

Huit cents euros ont été de-

légèreté, alors que ça a eu

nunuche de ma part...»

À la barre, Mehdy Hamzaoui confirme qu'il ne conteste pas les faits et assure qu'il n'a « pas d'explication » à donner à propos de cette affaire. Son casier judiciaire compte déjà quatre mentions, et une cinquième est en cours d'inscription. Me Tréhel, pour un vendeur de moto floué, détaille la situation de son client : « Il a récupéré sa moto, c'est vrai. mais il aurait mieux valu que non, car elle a été accidentée ! Entre les réparations à effectuer et les pièces à changer, le devis indique qu'il y en a pour 2061 €. Mon client réclame donc cette somme. »

mandés en réparation. Séve-

rine Delacour, substitut du pro-

cureur, a insisté sur le fait qu'il

ne soit pas venu mardi « pré-

senter sa personnalité, pré-

senter ses regrets sur ces

faits qui ont duré environ une

dizaine de minutes. J'aurais

aussi aimé que l'on entende

les autres adultes présents à

cette soirée ». Elle a réclamé

une peine de dix mois de pri-

son ferme, eu égard notam-

ment à son absence au

L'avocate du jeune prévenu précise que la mère « n'en veut pas à son fils, elle s'apercoit qu'il est en pleine prise de conscience. Il travaille bien en prison, et un CDI dans la restauration est en négociation pour qu'il ait un emploi à sa sortie ».

procès, son absence de prise de conscience, et à son casier judiciaire mentionnant quatre condamnations (mais pas de récidive légale).

Le tribunal a finalement condamné Gérard Lepoittevin à deux mois de prison ferme. Il est désormais inscrit au Filais (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles), il devra en outre payer la somme de 800 € à la ieune fille.

PDM - 16/05/13

Le tribunal a condamné Mehdy Hamzaoui à six mois de prison dont quatre mois avec sursis, mise à l'épreuve pendant deux ans, avec des obligations de travail ou formation et d'indemnisation des victimes. « Si vous ne remboursez pas ces sommes (675 € pour le vendeur de l'ordinateur, 2061 € pour le vendeur de la moto plus 250 € de frais de justice), vous devrez effectuer ces quatre mois de prison supplémentaires ». conclut le président Manhes.

témoin d'un événement 9 appelez le 02 33 97 16 20

La solidarité financière mère-fille a ses limites

Une jeune femme de 31 ans était jugée mardi après-midi par le tribunal correctionnel de Cherbourg pour avoir signé plus d'une soixantaine de chèques émanant du chéquier de sa mère, lourdement handicapée.

Dans cette famille de Saint-Jean-de-la-Rivière, la solidarité - notamment financière n'est pas un vain mot. Denuis subi un accident vasculaire cérébral. Depuis, elle se déplace en fauteuil roulant et ne répond nlue que par « aul » av-

ration? » Ce à quoi la trentenaire, visiblement vexée de devoir se justifier devant les juges,

était en convalescence à l'hôpital après son AVC. « J'ai donc récupéré le chéquier

Laurent Manhes a alors tenté ensuite d'entamer un dialogue aven la doma -- facil

Cherbourg ne s'arrête pas au Pont Tournant Rue du Val-